

**DELIBERATION**  
**REUNION DU 5 AVRIL 2012**

Convocation du 29 mars 2012

Affichage du 12 avril 2012

L'an deux mil douze, le 5 avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARTAINVILLIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal BERNIER, Maire.

Étaient présents : A. BOUTIN, J. CHEUL, C. PICHOT, F. TANTY, Adjointes,  
S. ANEST, M. GUIBERT-DAVAL (arrivée à 20 h 40), G. BOUAZIZ,  
F. HARDY, X. JACOT

Étaient absents excusés : T. BOUYER, S. CHANDELIER, O. DELORME, S. DROIT, J.C. LE BERRE (pouvoir à A. BOUTIN)

**Élection du secrétaire de séance**

J. CHEUL est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance du 13 mars 2012**

Aucune remarque n'étant exprimée, le compte rendu de la séance du 13 mars dernier est approuvé à l'unanimité, moins une abstention (F. TANTY) pour cause d'absence.

**Approbation des comptes administratifs 2011**

1 – Eau / Assainissement

Le maire laisse la parole à F. TANTY pour la présentation du compte administratif Eau / Assainissement, relatif à l'exercice 2011.

Les comptes de l'exercice font apparaître les chiffres suivants :

<u>Section d'exploitation</u> :	Dépenses	121.558,28 €
	Recettes	180.498,57 €

soit un excédent de 58.940,29 euros.

<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses	144.909,62 €
	Recettes	94.336,26 €

soit un déficit de 50.573,36 euros.

Le résultat global de l'exercice présente donc un excédent de 8.366,93 euros.

En dépenses d'exploitation, les charges à caractère général s'élèvent à 14.996,30 euros.

Il s'agit notamment des dépenses d'électricité.

Les impôts et taxes, pour 30.932,57 euros concernent les reversements à l'Agence de Bassin des taxes pollution et modernisation des réseaux.

Les charges de personnel, soit 11.513,39 euros, représentent la part des salaires et charges sociales des agents reversée au budget commune.

Les autres charges de gestion courante, soit 22.273,44 euros, comprennent la participation communale au Symvani (syndicat des boues), et au Syndicat des Eaux de Soulaire.

Les charges financières, d'un montant de 1.897,76 euros, représentent les intérêts d'emprunts.

En charges exceptionnelles, la somme de 741,81 euros représente la valeur nette comptable (à savoir la valeur brute moins les amortissements) d'un bien sorti de l'actif.

Enfin, la dotation aux amortissements s'élève pour l'exercice 2011 à 39.203,01 euros.

*M. GUIBERT-DAVAL arrive à ce moment de la réunion.*

En recettes d'exploitation, les ventes d'eau s'élèvent à 106.074,08 euros, dont 45.101, euros d'eau potable, et 36.632,69 euros d'eau assainie. Les autres rubriques représentant les diverses taxes encaissées et reversées à l'Agence de l'Eau.

Le chapitre 74 – Subventions d'exploitation recouvre la prime d'épuration versée par le Conseil Général, pour la qualité du traitement des eaux. L'an passé, deux exercices ont été versés : 2009 et 2010.

Le montant des subventions amorties s'élève à 14.389,69 euros.

Aux recettes de l'exercice de 127.267,77 euros, s'ajoute l'excédent de l'année 2010, soit 53.230,80 euros.

Les dépenses d'investissement regroupent les subventions amorties (pour équilibre avec les recettes d'exploitation), le remboursement de capital des emprunts, pour 14.701,94 euros, et les travaux de l'année pour 115.817,99 euros. Il s'agit essentiellement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable, rue de l'Egalité, du remplacement d'une pompe de refoulement à la Pointe du Frou, et de la pose de deux regards sur le réseau d'assainissement, rue de Gallardon.

Les recettes d'investissement comprennent l'excédent de l'exercice 2010 (10.329,81 euros), le fonds de compensation de T.V.A. sur les travaux et achats 2010 (13.472,63 euros), les subventions versées pour les travaux par le Conseil Général et la Communauté de Communes (soit un total de 30.589 euros), la contrepassation de la sortie de l'actif, et les amortissements de l'exercice (39.203,01 euros).

F. TANTY rappelle que la section d'investissement présente donc un déficit de 50.573,36 euros. Cependant, des restes à réaliser sont à prendre en compte en recettes d'investissement, notamment 30.000 euros pour une recette d'emprunt envisagée. C. BERNIER ajoute que le contrat de prêt est signé, les fonds seront débloqués à notre demande. Par ailleurs, des subventions restent à percevoir pour les travaux d'eau réalisés en 2011, à savoir 26.637 euros au titre de la D.E.T.R., et 9.765 euros au titre du Fonds de Péréquation reversé par la commune.

Ces restes à réaliser permettent de couvrir le déficit de la section d'investissement, sans effectuer de transfert de la section d'exploitation.

F. TANTY exprime que le budget Eau / Assainissement est un petit budget qui draine de gros investissements. Il ajoute qu'il faut préserver la section d'exploitation, qui pourrait compléter l'amortissement au niveau des biens de la station d'épuration, en cas de biens immobilisés à sortir de l'actif avec une valeur nette comptable importante.

Il ajoute que la recette perçue pour raccordement au réseau d'assainissement pour les nouvelles constructions reste une recette exceptionnelle ; par ailleurs, le mode de calcul du versement de la prime d'épuration risque de changer dans un court délai.

On peut donc estimer que le budget eau est à l'équilibre, sans grande marge de manœuvre.

L'an dernier, 36.300 m<sup>3</sup> d'eau ont été achetés au Syndicat des Eaux, et 30.850 m<sup>3</sup> facturés aux administrés (28.400 m<sup>3</sup> d'eau assainie).

On peut estimer le rendement du réseau d'eau à environ 85 %, ce qui représente une dégradation par rapport aux années antérieures.

Mais F. TANTY explique que les années pendant lesquelles des travaux sont effectués, il est très difficile d'évaluer le rendement du réseau. La déperdition est importante, notamment par le fait des essais de canalisations.

A.BOUTIN expose qu'il conviendra d'installer des compteurs pour comptabiliser l'eau utilisée par la commune (pour arrosage des fleurs, par exemple), et pouvoir ainsi justifier au maximum les déperditions d'eau, dans les prochains rapports sur l'eau.

## 2 – Commune

Le maire reprend la parole pour présenter au conseil le compte administratif de la commune.

Les comptes de l'exercice font apparaître les chiffres suivants :

<u>Section de fonctionnement</u> :	Dépenses	314.638,55 €
	Recettes	416.686,24 €
	Soit un excédent de 102.047,69 €	
<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses	49.469,11 €
	Recettes	60.943,26 €
	Soit un excédent de 11.474,15 €	

Le résultat global de l'exercice présente donc un excédent de 113.521,84 euros.

En dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 40.809,45 euros, soit 13 % du budget.

Les primes d'assurance sont en augmentation, car divers matériels ont été assurés en plus l'an passé : le véhicule communal neuf, le tracteur neuf, le tracteur pour la convention déneigement, l'avertisseur de vitesse, ainsi que la sono.

Les charges de personnel, à hauteur de 104.025,17 euros représentent 33 % du budget.

Les autres charges de gestion courante, dont les indemnités des élus, et les participations aux différents syndicats s'élèvent à 167.326,12 euros, soit 53 % du budget.

Les charges financières (intérêts des emprunts) s'élèvent à 2.477,81 euros.

En recettes de fonctionnement, les produits de gestion courante (soit les redevances de concessions dans le cimetière communal, les redevances d'occupation du domaine public versées par E.D.F. et GrDF, les reversements du Service Eau / Assainissement pour le personnel communal et l'électricité) s'élèvent à 19.710,03 euros.

Les impôts et taxes (contributions directes et attribution de compensation de la Communauté de Communes) représentent 181.543 euros.

Les subventions d'exploitation (dotations diverses de l'Etat, dont le Fonds Départemental de Péréquation) s'élèvent à 146.745,07 euros.

Les autres produits de gestion courante (dont la location de la salle polyvalente, et les insertions publicitaires dans la Voix du Frou) représentent 2.239,34 euros.

Les produits financiers (intérêts de parts sociales du Crédit Agricole) s'inscrivent pour 4,62 euros.

En dépenses d'investissement, le capital des emprunts s'élève à 5.380,44 euros.

Les frais de logiciels SEGILOG sont inscrits pour un montant de 2.362,70 euros.

Les installations de voirie s'élèvent à 39890,67 euros. Il s'agit des travaux de voirie rue de l'Avenir et Chemin de Berchères, de l'aménagement des allées du cimetière, et de l'achat de blocs de pierre pour l'aire de loisirs.

L'écran d'ordinateur du secrétariat a été changé pour 1.257,30 euros.

Enfin, l'achat d'une sono portable s'élève à 578 euros.

En recettes d'investissement, l'excédent de l'exercice précédent est inscrit pour 11.066,85 euros, en report, et pour 32.000 euros en réserves.

Le F.C.T.V.A. s'élève à 10.019,41 euros, la taxe locale d'équipement à 3.059 euros.

Une subvention du F.D.A.I.C. a été perçue, d'un montant de 4.798 euros, pour les travaux de voirie.

Le maire quitte la salle pendant le vote d'approbation des comptes administratifs.

A.BOUTIN propose aux conseillers l'approbation du compte administratif du Service Eau / Assainissement, tel qu'il a été présenté, pour l'exercice 2011. Les conseillers donnent un accord unanime.

Il propose ensuite l'approbation du compte administratif de la Commune, tel que présenté. L'unanimité est également constatée.

### **Approbation des comptes de gestion 2011 – Commune – Eau / Assainissement**

Le maire reprend la séance. Elle rappelle que les conseillers ont eu copie des résultats des comptes de gestion de la Commune et du Service Eau / Assainissement, tenus par le Trésorier de Maintenon, pour l'exercice 2011. Les chiffres présentés sont identiques à ceux des deux comptes administratifs.

F. TANTY expose, concernant les comptes du Service Eau / Assainissement, qu'il a constaté des différences sur l'enregistrement des immobilisations et des amortissements, entre la commune et la Trésorerie. Pourtant, les comptes avaient été ajustés il y a quelques années.

Le conseil, à l'unanimité, approuvent les comptes de gestion, pour l'exercice 2011, du Service Eau / Assainissement et de la Commune.

### **Affectation des résultats 2011**

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord aux affectations de résultats suivantes, pour l'exercice 2011

#### **1 - Commune**

- Résultat d'investissement reporté (imputation R 001) 11.474,15 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (imputation R 1068) 30.000,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté (imputation R 002) 72.047,69 €

#### **2 – Eau / Assainissement**

- Résultat d'investissement reporté (imputation D 001) 50.573,36 €
- Résultat d'exploitation reporté (imputation R 002) 58.940,29 €
- Les restes à réaliser, d'un montant de 66.402 euros en recettes d'investissement, couvrent le déficit d'investissement.

### **Budgets primitifs 2012**

#### **1 – Eau / Assainissement**

F. TANTY reprend la parole pour présenter le budget primitif du Service Eau / Assainissement, pour l'exercice 2012.

La section d'investissement s'équilibre à 170.852,63 euros.

Les dépenses comprennent le report du déficit de l'exercice 2011.

Les amortissements de subventions s'inscrivent pour 17.010,53 euros.

La charge des emprunts a été augmentée pour un éventuel emprunt à souscrire pour le règlement des travaux prévus. Il est précisé que deux emprunts seront soldés à la fin de l'exercice : la station d'épuration, et le renforcement du réseau d'eau de la rue de la mairie.

Les travaux prévus cette année sont inscrits pour 77.168,27 euros. Cela concerne la fin du renforcement du réseau d'eau potable de la rue du 11 Novembre, et le remplacement de pompes.

Le poste dépenses imprévues est inscrit pour 5.000 euros.

Les recettes d'investissement comprennent le F.C.T.V.A., des subventions départementales (dont 36.402 euros en restes à réaliser), des emprunts (dont 30.000 euros en restes à réaliser), un bien sorti de l'actif, et l'inscription des amortissements.

F. TANTY rappelle que l'attribution du Fonds de Péréquation est reversée en investissement pour les travaux d'eau. Il ajoute que cette opération permet d'éviter de souscrire des emprunts. De plus, la subvention est amortie, ce qui évite une augmentation du prix de l'eau.

La section d'exploitation s'équilibre à 147.311,29 euros.

Au niveau des charges, le fonds de roulement est inscrit, en partie, au compte maintenance.

Le compte intérêts des emprunts est augmenté pour faire face à un éventuel emprunt.

Un pourcentage des recettes est prévu pour reversement au C.C.A.S., selon le règlement de l'eau.

Un bien sera sorti de l'actif, cette année encore.

Concernant les recettes d'exploitation, elles ont été calculées à hauteur de 90 % des recettes de l'année précédente.

F. TANTY précise que la Trésorerie nous a demandé de passer, désormais, en atténuation de charges, les reversements à l'Agence de l'Eau pour la redevance pollution et la taxe de modernisation des réseaux.

Le budget primitif 2012 du Service Eau / Assainissement est adopté à l'unanimité, tel qu'il a été présenté.

Le conseil donne un accord unanime pour que soient versées en section d'investissement du budget Eau / Assainissement les attributions du Fonds Départemental de Péréquation, à hauteur du montant des travaux.

## 2 - Commune

Le maire reprend la parole.

La section de fonctionnement s'équilibre à 402.951,69 euros.

Concernant les charges, le maire expose que les postes énergie – électricité et carburants subissent les effets des augmentations économiques.

Le poste fournitures de voirie prévoit du marquage au sol, rue de la Mairie.

Le maire expose qu'A. BOUTIN a renégocié le contrat de notre abonnement téléphonique. Nous devrions payer 40 euros en moins mensuellement.

Les participations communales augmentent également, notamment pour le Service Incendie (+ 700 euros), et le Syndicat scolaire (+ 4.300 euros, dont environ 2.000 euros pour la participation du transport - retour vers la commune du midi-, que le Conseil Général ne prend plus en charge).

Concernant les recettes, toutes les dotations ne sont pas connues. Elles ont été estimées avec moins 5 % par rapport à l'an passé.

La section d'investissement s'équilibre à 63.121,15 euros.

Les travaux et achats prévus cette année sont inscrits pour 54.321,15 euros. F. TANTY pense que ce budget n'est pas très ambitieux. Il estime que d'autres travaux sont à envisager sur la commune, notamment la réfection ou la création de trottoirs, ou l'aménagement de l'accès à la salle polyvalente.

Le maire répond que lors de la Commission des Travaux, pour la préparation du budget, aucune suggestion n'a été faite. A. BOUTIN précise que pour envisager d'autres investissements, il aurait été souhaitable que les membres de la Commission des Travaux soient présents lors de la réunion (3 membres présents sur 7). Par ailleurs, un compte-rendu a été adressé par C. BERNIER à l'ensemble des conseillers, leur demandant de soumettre d'autres possibilités d'investissement, et ce, afin d'effectuer les démarches de demandes de subventions auprès du Département ou de l'Etat, étant bien entendu que 3 personnes n'ont pas le monopole des projets communaux.

Le maire propose ensuite de débattre sur l'augmentation ou non des taxes communales.

F. TANTY expose que les communes doivent mener une politique fiscale qui leur permet de rester dans la moyenne d'imposition de leur strate de population, afin de continuer à percevoir certaines dotations. Cela concerne notamment l'attribution du Fonds National de Taxe Professionnelle. Actuellement, la commune se situe à la limite de ce coefficient de mobilisation. Il y a quelques années, nous avons déjà perdu quelques attributions de dotations.

F. TANTY ajoute que l'augmentation des taxes n'est cependant pas un gage de maintien, si les autres communes augmentent dans les mêmes proportions que nous.

Le maire demande qui se prononce en faveur d'une augmentation : 10 voix pour, une abstention (G. BOUAZIZ).

Augmentation de 1 % : 3 voix pour (M. GUIBERT-DAVAL, J. CHEUL, G. BOUAZIZ), 8 voix contre.

Augmentation de 1,5 % : 8 voix pour, 3 voix contre.

Le conseil, par 9 voix pour, une abstention (F. TANTY) et une voix contre (M. GUIBERT-DAVAL) approuve le budget primitif de la commune, pour l'exercice 2012, tel qu'il a été présenté.

F. TANTY explique son abstention, du fait des investissements trop restreints.

### **Tour de tapis**

C. PICHOT : Le SIRMATCOM devrait verser 163.000 euros aux communes qui souhaitent quitter le syndicat (JOUY, COLTAINVILLE), suite à leur rattachement à Chartres Métropole.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie a été approuvée au Syndicat de CHANGE.

G. BOUAZIZ : La commune de FAVEROLLES a demandé à intégrer le SYMVANI. Les communes de MAINTENON / PIERRES et GALLARDON construisent une nouvelle station d'épuration, mais resteront dans le syndicat, car elles n'ont pas de plan d'épandage.

F. TANTY : pense que les horaires d'ouverture des bureaux de vote, pour le prochain scrutin, auraient dû être mis en exergue dans le bulletin communal mensuel.

La séance est levée à 22 h 50.